

DEPARTEMENT DE LA CREUSE

COMMUNE DE FELLETIN

AMENAGEMENT DE PARKINGS
ROUTE D'AUBUSSON

MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE
(suivant l'article 74-II du Code des Marchés Publics)

REGLEMENT DE CONSULTATION

Maître de l'Ouvrage : **COMMUNE DE FELLETIN**
12 place Charles de Gaulle
23500 FELLETIN

DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES :
à 16 h 00 à la MAIRIE DE FELLETIN

SOMMAIRE

ARTICLE 1 — OBJET DE LA CONSULTATION	2
ARTICLE 2 — CONDITIONS DE LA CONSULTATION.....	2
2.1. ETENDUE DE LA CONSULTATION ET MODE DE PASSATION DU MARCHE.....	2
2.2. DECOMPOSITION EN TRANCHES ET EN LOTS	2
2.3. COMPLEMENTS A APPORTER AU C.C.T.P.	2
2.4. VARIANTES	3
2.5. DELAIS D'EXECUTION	3
2.6. DELAI DE VALIDITE DES OFFRES	3
ARTICLE 3 — MODALITES D'OBTENTION DES DOSSIERS DE CONSULTATION	3
ARTICLE 4 — PRESENTATION DES CANDIDATURES	3
ARTICLE 5 — JUGEMENT DES OFFRES.....	5
ARTICLE 6 — CONDITIONS D'ENVOI ET DE REMISE DES OFFRES	5
ARTICLE 7 — RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES	6

OooOooo

ARTICLE 1 — OBJET DE LA CONSULTATION

La consultation concerne la passation d'un marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de parkings route d'Aubusson dans la ville de FELLETIN. Cette étude porte sur la portion entre l'intersection de la route d'Aubusson avec la RD 10 et la place Charles de Gaulle avec la création de deux parkings.

La particularité de ce dossier résulte dans le fait que l'étude du premier parking est déjà effectuée, et que le marché à bon de commande de voirie de la Commune de Felletin permet de limiter la nécessité d'une consultation après établissement de DCE pour uniquement le lot n°2 du parking n°2 : Aménagement paysager et montage de mur en pierre sèche. Le parking n°2 devra lui faire l'objet d'une étude de projet complète

Ces travaux sont à réaliser pour le compte de la Commune de FELLETIN, mairie de Felletin, 12 place Charles de Gaulle 23500 FELLETIN.

ARTICLE 2 — CONDITIONS DE LA CONSULTATION

2.1. ETENDUE DE LA CONSULTATION ET MODE DE PASSATION DU MARCHE

Il s'agit d'un marché par procédure adaptée selon les articles 28, 41 à 53, 74 II, 146 du Code des Marchés Publics de 2006.

En cas de groupement, la forme souhaitée par le pouvoir adjudicateur est un groupement solidaire.

Si le groupement attributaire du marché est d'une forme différente, il se verra contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait du pouvoir adjudicateur tel qu'il est indiqué ci-dessus. En cas de refus, l'offre sera déclarée irrecevable.

Le bureau d'études devra indiquer dans l'acte d'engagement inclus dans son offre, la nature, le montant des prestations co-traitées, sous-traitées et le nom des co-traitants, sous-traitants proposés.

2.2. DECOMPOSITION EN TRANCHES ET EN LOTS

Le marché comporte une seule tranche et ne comporte pas de lot.

2.3. COMPLEMENTS A APPORTER AU C.C.T.P.

Sans objet

2.4. VARIANTES

Sans objet

2.5. DELAIS D'EXECUTION

Le délai d'exécution est fixé par le bureau d'études dans le cadre d'Acte d'Engagement et ne peut en aucun cas être changé. (voir article 4.1 du CCA).

Le délai pour l'établissement du projet et du dossier de consultation des entreprises ne pourra pas dépasser un délai plafond de quatre (2) mois.

2.6. DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

Le délai de validité des offres est fixé à **quatre vingt dix jours (90 jours)** à compter de la date limite de remise des offres.

ARTICLE 3 — MODALITES D'OBTENTION DES DOSSIERS DE CONSULTATION

Les dossiers seront envoyés aux candidats qui en feront la demande Celui-ci sera à retirer gratuitement à l'adresse suivante :

MAIRIE DE FELLETIN
12 place Charles de Gaulle
23500 FELLETIN
Téléphone 05 55 66 51 11
Télécopie 05 55 66 46 62

Téléchargeable sur le site Internet de la Commune
(www.felletin.fr , rubrique Marchés Publics)

ARTICLE 4 — PRESENTATION DES CANDIDATURES

Les dossiers seront présentés de la façon suivante :

Première enveloppe intérieure
Portant la mention Pièces administratives
(justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat)

Les candidats auront à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes datées et signées par eux :

A – Lettre de candidature et habilitation du mandataire par ses co-traitants (Modèle DC4)

B – Les renseignements et justificatifs permettant d'évaluer les capacités professionnelles, techniques et financières du bureau d'études (Art. 45 du CMP – I, II et III°) :

- * Conditions générales d'exploitation, effectifs, qualifications du personnel affecté à l'opération et moyens matériels,
- * Présentation d'une liste de référence de moins de 5 ans concernant des travaux de même nature que l'objet du marché avec indication du montant, de la date, et du client public ou privé,
- * Déclaration du chiffre d'affaire des trois dernières années.

Il est souhaitable de joindre les certificats de capacités correspondants attestant de la bonne exécution des travaux et du respect des délais d'exécution. A défaut de références suffisantes (société nouvellement constituée par exemple), le candidat devra montrer son aptitude à réaliser la prestation par l'expérience professionnelle accumulée par ses cadres dirigeants (fournir les CV et les diplômes).

- * Documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée à engager la société.

C - Attestations et déclarations sur l'honneur prévues aux articles 43, 44, 46 I 1°, 2° du Code des Marchés Publics et énumérées ci-dessous :

- ↳ La déclaration que le candidat n'a pas fait l'objet d'une interdiction de concourir.
- ↳ La déclaration sur l'honneur dûment datée et signée attestant que le candidat a satisfait à ses obligations fiscales et sociales au 31 décembre de l'année qui précède le lancement de la procédure (art. 46 du CMP).

Cependant le marché ne sera attribué au candidat retenu qu'à la condition qu'il produise dans un délai de 8 jours suite à la décision écrite du maître d'ouvrage d'attribution du marché, les certificats délivrés par les administrations et organismes compétents (cf. article 46 du code des marchés publics) sur l'état annuel des certificats reçus.

- ↳ Les documents et attestations figurant à l'article R.324.4 ou R 324.7 du code du travail.
- ↳ L'attestation sur l'honneur que le candidat n'a pas fait l'objet, au cours des cinq dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L.324-9, L.324-10, L.341-6, L.125-1 et L.125-3 du code du travail.

D - La copie du ou des jugements pour les entreprises en redressement judiciaire (Art. 44 du CMP – 1°).

E – Attestations d'assurances : se référer au Cahier des Clauses Administratives – paragraphe « 9.7 Assurances ».

Deuxième enveloppe intérieure
Portant la mention offre
(offre)

Cette enveloppe contient le projet de marché et comprend :

A.1. - Un acte d'engagement (A.E.), inscrivant strictement dans le cadre de celui du D.C.E. avec, éventuellement, des annexes de sous-traitance.

Pour chaque sous-traitant présenté dans l'offre, le candidat devra joindre en sus de l'annexe à l'A.E., les mêmes pièces des chapitres A, B et C précités.

A.2. - Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.), adressé au candidat, daté et signé sous la mention manuscrite « lu et accepté » (**aucune dérogation à ce document n'est autorisée**).

ARTICLE 5— JUGEMENT DES OFFRES

Ce jugement sera effectué dans les conditions prévues par le Code des Marchés Public selon la pondération suivante :

- Le prix des prestations donné par l'offre du bureau d'études dans l'acte d'engagement (40 % de pondération),
- Les qualifications professionnelles et références équivalentes (35 %).
- Les moyens en personnel et la constitution de l'équipe de maîtrise d'oeuvre (25 % de pondération).

L'attention des concurrents est attirée sur le fait que toute offre incomplète sera immédiatement écartée.

Il n'est pas prévu de primes versées aux candidats ayant remis une offre.

ARTICLE 6 — CONDITIONS D'ENVOI ET DE REMISE DES OFFRES

Les offres devront être remises contre récépissé à la mairie de FELLETIN, 12 place Charles de Gaulle 23500 FELLETIN ou être envoyées à la même adresse par plis recommandés avec avis de réception postal avant la date indiquée en première page du présent règlement de consultation.

Les dossiers qui seront remis après la date et l'heure limites fixées ci-dessus, ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus et seront renvoyés à leurs auteurs.

Date limite de réception des offres : date indiquée sur la première page du présent règlement.

Les offres sont remises sous pli cacheté contenant deux enveloppes.

- l'enveloppe extérieure anonyme portera la mention

Offre de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de Parkings route d'Aubusson Ne pas ouvrir avant la séance d'ouverture des plis

- la première enveloppe intérieure sera cachetée et contiendra les justifications à produire par le candidat. Elle portera les mentions suivantes :

Offre de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de Parkings route d'Aubusson
Première enveloppe intérieure (pièces administratives)
Candidat :

- la seconde enveloppe intérieure sera cachetée et contiendra l'offre. Elle portera les mentions suivantes :

Offre de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de Parkings route d'Aubusson
Deuxième enveloppe intérieure (offre)
Candidat :

ARTICLE 7 — RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leurs études, les candidats pourront s'adresser au Maître d'Ouvrage :

MAIRIE DE FELLETIN
12 place Charles de Gaulle
23500 FELLETIN
Téléphone 05 55 66 51 11
Télécopie 05 55 66 46 62

Services Techniques

☎ : 05.55.66.59.21
mail : jpr@felletin.fr

A FELLETIN le

Le Maître d'Ouvrage